

**Chers décideurs, aidez
nous à construire un
monde plus ouvert !**

Tous les mots ont une importance.
Les vôtres sont déterminants! Aidez-
nous à mieux faire connaître la
surdit   et    permettre la rencontre
entre sourds et entendants. N'utilisez
plus le terme sourd-muet qui donne
une vision erron  e de cet handicap.
Utilisez le terme «sourd» tout
simplement.

**L'OUVERTURE   
L'AUTRE COMMENCE
PAR UNE MEILLEURE
COMPREHENSION DES
DIFFERENCES**



Plus d'infos sur la campagne

«Sourd mais pas muet» ?

www.apedaf.be/wordpress/



Vous voulez distribuer ce flyer

ou notre sac de campagne

autour de vous?

Contactez-nous :

Si  ge social :
Rue de Picardie 43, 1140 Bruxelles (Evere)
T  l. : 02/644 66 77
E-mail : info@apedaf.be



Association des Parents d'Enfants
D  ficients Auditifs Francophones

Pour nous soutenir...

Les dons sup  rieurs    40 euros sont exon  r  s
fiscalement.

N   compte : IBAN BE02 0010 6356 0540

Avec le soutien de



Hear now. And always



**SOURD MAIS
PAS MUET !**

STOP    L'EXPRESSION «SOURD MUET»
WWW.APEDAF.BE

**Mesdames et
Messieurs les
d  cideurs,**

**Stop    l'expression
«Sourd-muet» !!**

**La bonne terminologie pour
le bon handicap**



Association des Parents d'Enfants
D  ficients Auditifs Francophones

Sourd-muet ?

La dénomination « sourd-muet(te) » pour parler d'une personne sourde est encore fort répandue dans notre société. Pourtant, ce terme ne correspond pas à la réalité vécue par les personnes sourdes. Parce que:



... **sourd et muet sont deux réalités différentes**

Les cordes vocales des personnes sourdes fonctionnent parfaitement et l'apprentissage du langage est possible.



... **chaque surdité est différente et les manières de communiquer sont multiples**

Un sourd peut être oraliste (lire sur les lèvres et parler), signant (langue des signes) ou bilingue (les deux modes de communication).



... **les techniques ont évoluées**

Appareils auditifs et implants cochléaires offrent des résultats étonnants. La prise en charge logopédique et l'éducation précoce favorisent l'acquisition du langage oral.



... **le terme « sourd-muet » peut entraver la communication**

Penser qu'une personne n'est pas capable de communiquer avec vous ne favorise pas forcément l'échange.



... **certains préjugés persistent**

L'expression sourd-muet est souvent associée à un manque d'intelligence. Or, le sourd a les mêmes capacités que l'entendant..

Votre rôle à vous, hommes/femmes politiques...?!

Élus du peuple, vous le représentez, mais vous avez également un rôle d'informateur. En tant que personnalités publiques, votre parole compte!

Par vos actes et vos discours, vous avez le pouvoir de faire et de défaire l'opinion ou la vision que nous pouvons avoir d'un sujet.

Vos mots ont un impact!

Choisissez-les avec soin.

Le terme **«sourd-muet»** est encore aujourd'hui souvent utilisé **«de bonne foi»** dans les **textes de loi, les médias et dans bien des discours publics**¹. A travers cette utilisation, la surdité se voit affublée d'un handicap supplémentaire et il en ressort une vision erronée.



Et il y a encore du travail...

La législation ne s'est pas encore adaptée à l'évolution des conceptions et le terme « sourd-muet » est toujours présent dans quelques textes juridiques.

Exemples :

La loi du 29 avril 2001 modifiant diverses dispositions légales en matière de tutelle de mineurs :

«Art. 936. Le sourd-muet qui saura écrire, pourra accepter lui-même ou par un fondé de pouvoir. [...]»

La loi du 21 décembre 2009 relative à la réforme de la cours d'assises :

«Art. 283. Si l'accusé est sourd-muet et ne sait pas écrire, le président nomme d'office pour son interprète la personne qui aura le plus d'habitude de converser avec lui [...]»

L'arrêté royal du 6 juillet 2011 relatif au statut pécuniaire du personnel en Région wallonne mentionne dans ses tableaux :

« interprète pour sourd-muet [...]»

Il ne tient qu'à vous de nous aider à changer les choses.

1. Ces exemples sur notre site: www.apedaf.be/wordpress